



RAPPORT

CCE 2020-1074

**Suivi du secteur alimentaire
pendant la crise du coronavirus**

CCE
Conseil Central de l'Economie
Centrale Raad voor het Bedrijfsleven
CRB





Suivi du secteur alimentaire pendant la crise du coronavirus

Mai 2020

**Personne de contact :
Emmanuel Karel de Béthune
embe@ccecrb.fgov.be**

Suivi du secteur alimentaire pendant la crise du coronavirus

La BNB et la FEB coordonnent une enquête hebdomadaire réalisée en collaboration avec différentes fédérations d'entreprises et d'indépendants (en particulier BECI, UNIZO, UWE et VOKA). L'objectif est de vérifier l'incidence de la crise du coronavirus, semaine après semaine, sur l'activité économique en Belgique ainsi que sur la santé financière et les décisions des entreprises belges. Le secrétariat du CCE utilise ces données pour analyser des secteurs spécifiques, en l'occurrence dans le présent rapport le secteur alimentaire et les secteurs approvisionnés par le secteur alimentaire.

Baisse de 30 % du chiffre d'affaires des entreprises belges

De manière générale, les entreprises interrogées soulignent encore une forte baisse de leurs ventes par rapport à la période antérieure à la crise. En tenant compte de la taille des entreprises et du poids des secteurs dans la valeur ajoutée belge, la baisse du chiffre d'affaires communiquée est, en Belgique, de 29% au 5 mai par rapport au chiffre d'affaires à la même période l'an dernier, c'est-à-dire un résultat qui n'est qu'en légère amélioration par rapport au pourcentage de l'enquête précédente, soit 32% au 27 avril.

Tableau 1 : Impact de la crise du coronavirus sur le chiffre d'affaires des secteurs qui ont une commission permanente au CCE (semaine du 5 mai)

	30-mars	6-avr	13-avr	20-avr	27-avr	5-mai	Average
Manufacture of food products	-14	-17	-24	-20	-15	-21	-19
Retail sales (food)	-3	-4	-8	0	-5	-8	-4
Accommodation and food service	-93	-83	-88	-95	-84	-86	-88
Manufacture of furniture	-61	-63	-80	-58	-67	-36	-61
Textiles, wearing apparel and shoes	-48	-57	-70	-70	-57	-62	-61
Retail sales (non-food)	-86	-85	-78	-70	-82	-70	-79
Wood and paper products, and printing	-52	-20	-26	-49	-32	-26	-34
Pharmaceutical and chemical products	-14	-20	-24	-11	-11	-23	-17
Wholesale	-50	-48	-59	-47	-44	-34	-47
Construction	-47	-46	-43	-46	-44	-29	-42
Belgium ³	-33	-36	-33	-34	-32	-29	-33

Sources : BECI, Boerenbond, SNI, UNIZO, UWE, FEB, VOKA, BNB.

Le 5 mai, l'impact de la crise du coronavirus est encore et toujours substantiel dans tous les secteurs qui se réunissent régulièrement au sein d'une commission consultative spéciale du CCE. Certains secteurs sont cependant moins touchés sur le plan de leur chiffre d'affaires que ne l'est l'économie belge dont le chiffre d'affaires s'est contracté de 29%. Le commerce de détail en alimentation n'est pratiquement pas touché tandis que la production de produits pharmaceutiques et chimiques subit, tout comme le secteur de l'alimentation durant la semaine du 5 mai, une perte de plus de 20% de chiffre d'affaires. La situation tant de l'industrie de l'alimentation que des secteurs pharmaceutique et chimique semble encore se détériorer quelque peu. Les autres secteurs sont plus durement touchés, à savoir respectivement : -26% dans le secteur du bois et le secteur papetier et graphique, -29% dans le secteur de la construction, -34% dans le commerce de gros, -62% dans le textile et l'habillement, -70% dans le commerce de détail non alimentaire et -86% dans l'horeca.

Il ressort clairement de ces statistiques qu'une grande part de la baisse dans l'industrie alimentaire est la conséquence de l'arrêt presque complet de l'horeca (-86%), qui tente pour l'instant de se sauver, entre autres, par le biais des repas à emporter. Les livraisons du secteur alimentaire au secteur événementiel ont été encore plus touchées, car elles se sont complètement arrêtées. Nous remarquons également que des diminutions des exportations et des importations peuvent avoir des effets respectivement négatifs et positifs sur le chiffre d'affaires du secteur de l'alimentation. La paralysie de l'horeca, des événements et des exportations engendre notamment une baisse importante du chiffre d'affaires dans le secteur des boissons et le sous-secteur de la transformation des pommes de terre.

Le chiffre d'affaires du commerce de détail alimentaire a été moins durement touché (-8%) car la consommation de produits alimentaires de base est peu élastique à court terme. Nous constatons toutefois une tendance inverse en la matière, avec une détérioration du chiffre d'affaires relatif (en comparaison avec la même période l'an dernier) par rapport à la semaine du 30 mars, date à laquelle l'enquête a été menée pour la première fois. On peut supposer que le comportement de stockage de provisions du consommateur pendant les premières semaines du confinement n'y est pas étranger. Certaines entreprises alimentaires et certains grands magasins ont ainsi réalisé de bons chiffres de vente au cours de ces mêmes semaines. Maintenant que ce réflexe de stockage est passé, la demande dans le commerce de détail alimentaire diminue également plus fortement que l'année dernière à la même période. Cela serait également dû à la baisse des ventes de repas préparés, les consommateurs qui travaillent à la maison ayant plus de temps pour cuisiner eux-mêmes. À cet égard, nous constatons que les entreprises qui vendent des boîtes contenant tous les ingrédients d'un repas à cuisiner soi-même, du type Hellofresh, obtiennent de très bons résultats.

La perte de chiffre d'affaires de l'industrie alimentaire - qui est de 21 % - est inférieure à la baisse de 29% du chiffre d'affaires de l'ensemble de l'économie. Cette moyenne de l'industrie alimentaire dissimule naturellement des sous-secteurs et des entreprises individuelles qui pâtissent certainement plus de la crise qu'en général. Nous pensons notamment aux entreprises spécialisées dans la livraison à l'horeca et à l'événementiel, ainsi que les entreprises axées sur les exportations. Nous ne pouvons que constater que toutes les entreprises fortement liées à l'horeca doivent, conjointement avec ce même secteur, bénéficier d'une attention spécifique de la part des dirigeants afin qu'elles puissent sortir de cette crise et que l'on échappe à des faillites en masse dans ces segments.

Ces chiffres soulèvent dès lors la question de savoir quelles sont les mesures de politique à prendre qui soient à la fois claires et simples tout en étant pertinentes pour chaque entreprise individuelle qui ne peut sortir de la crise que grâce à une action très ciblée.

Les raisons de la baisse du chiffre d'affaires

La raison la plus souvent avancée quant à cette baisse est la faiblesse de la demande (50%) ; elle se retrouve dans la plupart des branches d'activité. Les autres raisons mentionnées sont grandement propres à la branche d'activité dont l'entreprise fait partie. L'interdiction formelle de pratiquer certaines activités est une raison invoquée plus fréquemment par les branches d'activité qui organisent des événements (91% des entreprises interrogées), par l'horeca (79%) et par le commerce de détail en produits non alimentaires (71%). Les difficultés d'application des règles de la distanciation sociale ont en premier lieu des répercussions sur la construction. Le manque de personnel et les problèmes de livraison sont en général moins souvent mentionnés. L'importance de ce dernier élément apparaît surtout dans la construction et dans l'industrie.

Tableau 2 : Raisons avancées à titre d'explication de la baisse du chiffre d'affaires - semaine du 27 avril

Survey 27 April	Social Distancing	Prohibited	Staff shortage	Supply problems	Lack of demand	Rules are unclear	Other	Not Applicable
Manufacture of food products	4	21	4	4	55	4	7	22
Retail sales (food)	4	27	1	2	50	6	12	31
Accommodation and food service	4	79	0	1	18	1	3	7
Manufacture of furniture	23	34	2	36	66	11	9	0
Textiles, wearing apparel and shoes	7	52	0	16	57	2	1	1
Retail sales (non-food)	7	71	0	6	45	3	2	3
Wood and paper products, and printing	4	16	2	11	77	4	2	13
Pharmaceutical and chemical products	1	3	4	14	61	3	4	32
Wholesale	1	32	1	9	72	4	6	8
Construction	45	18	7	29	35	15	13	11
Belgium ³	12	26	2	10	50	5	12	15

Sources : BECI, Boerenbond, SNI, UNIZO, UWE, FEB, VOKA, BNB.

Pour le secteur alimentaire, la pénurie de demande est la principale raison du déclin de l'activité. L'interdiction de certaines activités dans le secteur alimentaire joue également un rôle dans la baisse du chiffre d'affaires du secteur.

Emploi : 180 000 chômeurs temporaires peuvent perdre leur emploi à court terme

Le chômage temporaire a amorcé sa baisse par rapport aux semaines antérieures ; c'est ainsi qu'un travailleur sur quatre est actuellement encore en chômage temporaire au niveau de l'ensemble de l'économie alors que la proportion était d'un sur trois durant la semaine du 17 avril. C'est l'horeca qui recourt le plus fréquemment au chômage temporaire puisqu'on y dénombre deux travailleurs sur trois en chômage temporaire pendant la semaine du 5 mai.

Tableau 3 : Emploi des travailleurs pendant la semaine du 5 mai

Survey 5 May	temp. un employed	telework	mix tele-workplace	at workplace	sick leave	on leave
Manufacture of food products	13	13	8	61	5	1
Retail sales (food)	12	0	0	82	2	3
Accommodation and food service	67	3	3	23	4	0
Manufacture of furniture	27	6	2	62	2	1
Textiles, wearing apparel and shoes	58	17	10	13	1	0
Retail sales (non-food)	60	5	3	31	0	1
Pharmaceutical and chemical products	6	23	10	55	3	4
Wood and paper products, and printing	22	13	8	51	3	2
Wholesale	28	13	16	38	2	3
Construction	19	15	8	54	3	1
Belgium	24	29	9	34	2	2

Sources : BECI, Boerenbond, SNI, UNIZO, UWE, FEB, VOKA, BNB.

Nous constatons une part significative de télétravail dans de nombreux secteurs et dans le cadre de beaucoup d'emplois où cette possibilité existe ; elle est de 29% pour l'ensemble de l'économie. Les secteurs comme celui de l'alimentation (13% de télétravail) présentent donc l'inconvénient de ne pouvoir faire appel au télétravail que dans une mesure inférieure à la moyenne du fait de la nature du travail à effectuer.

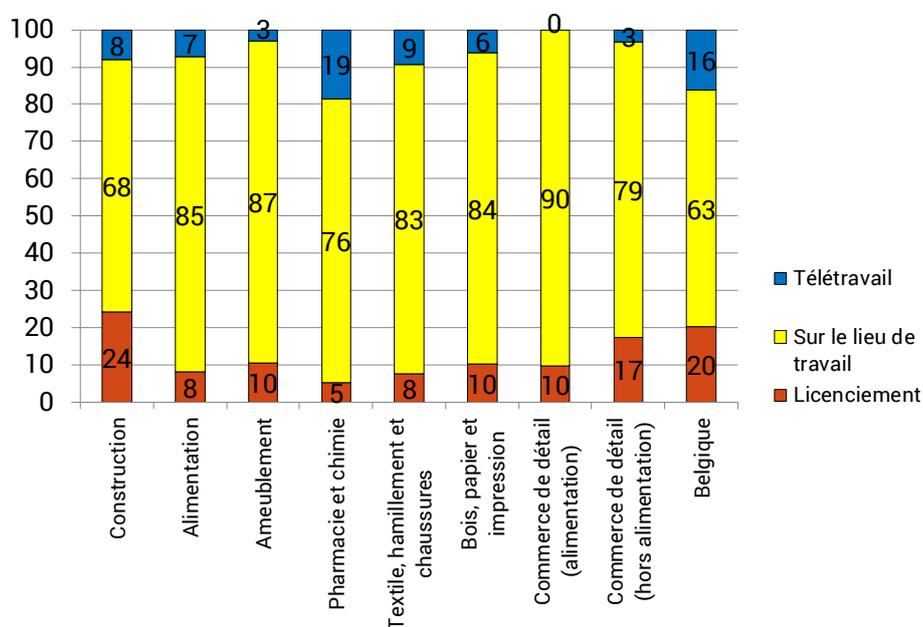
Le chômage économique temporaire a permis d'éviter des drames à de nombreux secteurs et à leurs travailleurs. Dans certains secteurs comme l'horeca, 67% des travailleurs sont actuellement en chômage économique temporaire. Ces chiffres sont également très élevés dans certaines branches du commerce de détail. Dans le secteur alimentaire, la proportion de chômeurs temporaires (13%) est

inférieure à la moyenne de l'ensemble de l'économie (24%). Ces chiffres restent toutefois exceptionnellement élevés par rapport à la situation normale du secteur.

Bien qu'il y ait moins d'entreprises dans le secteur alimentaire qui ont cessé toute activité, les entreprises du secteur devront progressivement redémarrer ou accroître leurs activités à partir d'un faible niveau, comme dans d'autres secteurs. Il va sans dire que ces entreprises ne seront pas en mesure de remettre tous leurs travailleurs au travail en même temps. Les autorités publiques devront donc prendre garde, dans le secteur alimentaire également, à ne pas démanteler trop vite les systèmes flexibles de chômage économique temporaire.

Le Graphique 1 montre que certains chômeurs temporaires ne pourront pas retrouver leur emploi. Dans la construction et dans le commerce de détail hors alimentation, une part importante d'entre eux pourrait encore perdre son emploi au moment de l'arrêt du chômage temporaire. On ignore dans quelle mesure un assouplissement de l'accès au chômage temporaire serait à même de prévenir ces pertes d'emplois.

Graphique 1 : Retour des chômeurs temporaires par secteur (05/05/2020)



Question posée : Qu'advient-il, selon vos perspectives actuelles, du personnel de votre entreprise s'il n'entre plus en ligne de compte pour le chômage temporaire ou si vous n'optez plus pour ce régime ?

Source : BNB (données provisoires)

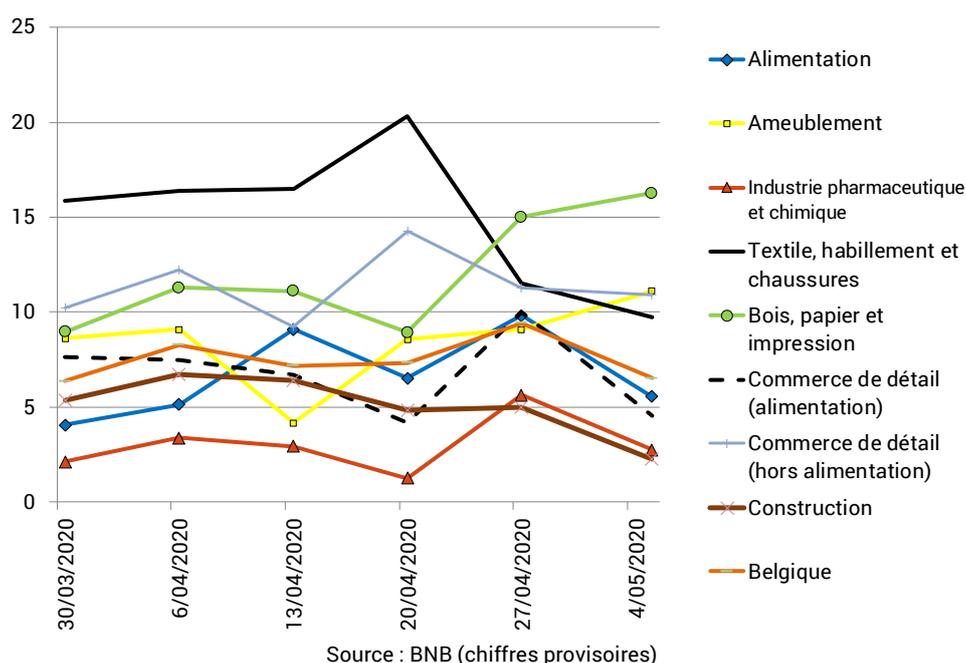
À cet égard, les entreprises disent également avoir l'intention de licencier environ un chômeur temporaire sur cinq. Ceci signifie qu'on pourrait dénombrer jusqu'à 180 000 pertes d'emploi (BNB, 11 mai).

Pour le secteur alimentaire, le chiffre des licenciements planifiés se situe à 8% des chômeurs temporaires contre 20% pour la moyenne des entreprises en Belgique. En termes absolus, il s'agit toutefois aussi d'un grand nombre d'emplois dans le secteur de l'alimentation. Il faut donc espérer que les pouvoirs publics pourront également mettre en place ou consolider des mesures permettant d'éviter les licenciements dans l'ensemble de l'économie et en particulier dans le secteur hautement qualitatif qu'est l'industrie alimentaire belge.

Liquidités et risque de faillite

Les entreprises signalent moins de problèmes de liquidité mais un risque accru de faillite. Les résultats de l'enquête relative aux problèmes de liquidité s'inscrivent dans la ligne des réponses à l'enquête sur le chiffre d'affaires et s'améliorent aussi même s'ils restent comparables aux chiffres des semaines passées. En effet, 34% des chefs d'entreprise ayant répondu déclarent éprouver des problèmes de liquidité alors qu'ils étaient 38% en moyenne à les invoquer durant les semaines passées. Une légère amélioration se dessine donc mais un tiers des entreprises interrogées estime encore et toujours que les liquidités dont elles disposent ne leur permettront de résister que pendant trois mois au maximum (BNB, 1er mai).

Graphique 2: Pourcentage des répondants estimant qu'une faillite est probable ou fort probable



Nous voyons à la lecture du graphique ci-dessus que les secteurs les plus touchés par les pertes de chiffre d'affaires sont ceux où le risque de faillite des entreprises est le plus grand.

Les risques accrus de faillite révèlent le danger de voir la crise du coronavirus occasionner des dégâts permanents au tissu économique belge et peuvent réduire la vigueur et l'ampleur du redressement (BNB, 1er mai) dans tous les secteurs. Dans les secteurs de l'alimentation et du commerce de détail en alimentation, 5% des entreprises indiquent qu'une faillite est probable ou très probable. Ces chiffres sont incroyablement élevés.

L'inquiétude reste également fort présente dans les entreprises. L'indicateur moyen sur une échelle allant de 1 (peu préoccupé) à 10 (fort préoccupé) reste pratiquement inchangé et avoisine 7. Par conséquent, les investissements sont encore massivement postposés. Ceci est vrai en particulier dans l'horeca ainsi que dans la branche d'activité « Arts, spectacles et activités récréatives », où les entreprises interrogées n'ont maintenu leurs plans d'investissement initiaux respectivement que dans 7% et 1% des cas (BNB 1er mai).